

LOI HADOPI



**HADOPI, UN BORGNE VOUS
SURVEILLE**

A METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS

HADOPI, UN BORGNE VOUS SURVEILLE

A METTRE ENTRE TOUTES LES MAINS

AVERTISSEMENT

Ce guide n'est en aucun cas une incitation au téléchargement illégal.

Sachez, tout de même, que vous acquittez une taxe pour la copie privée lorsque vous achetez des médias de stockage tels que cd ou dvd vierge, clé USB, disque dur multimédia....

A ce titre, si vous possédez un titre sur support original, vous avez le droit d'en faire une copie de sauvegarde pour une utilisation privée.

Ce guide se veut :

- pédagogique, dans le but d'informer le lecteur sur le caractère obsolète et inutile d'une loi;
- démonstratif, dans le but d'étayer ce qui est dit dans le point précédent.

Il cherche à désarçonner la stratégie de la peur voulue par cette loi du fait de son caractère désuet.

Franck DUBOIS



Ce guide est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons \(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit\)](#). Je vous encourage donc à le distribuer.

HADOPI :

Haute Autorité pour la
Diffusion des Œuvres
et les Protection des
droits sur Internet

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Taxe sur la copie privée	3
Quoi ?	3
Comment ?	3
Les conséquences	3
HADOPI, c'est trois etapes.....	4
1 ^{ère} étape, le courrier électronique.....	4
2 ^{ème} étape, le courrier postal.....	4
3 ^{ème} étape, la sanction.....	4
La coupure Internet possible mais peu probable.....	4
J'ai reçu un courrier Hadopi, pourtant je ne télécharge pas.....	5
Que faire alors ?	5
Solution numéro 1	5
Solution numéro 2	5
Solution numéro 3, l'offre légale	6
Solution numéro 4, mais c'est à vos risques et périls	6
Pour terminer	7
Conclusion	7
L'auteur	8

INTRODUCTION

En France, il existe aujourd'hui une loi appelée HADOPI, qui constitue un organisme chargé de surveiller le réseau internet afin d'y détecter les possibles échanges de fichiers illégaux notamment, les fichiers vidéos et musicaux, et ce uniquement sur les réseaux peer 2 peer.

Sachez que même si le peer 2 peer est toujours d'actualité, ce mode de téléchargement concernant les vidéos et musiques est sur le déclin en nombre d'utilisateurs. Hadopi est passé par là et son travail dissuasif a fait son chemin : les téléchargeurs ont trouvé la parade.

Voici comment fonctionne Hadopi, et pourquoi cette autorité n'est que poudre aux yeux et communication, puisque aisément contournable.

TAXE SUR LA COPIE PRIVEE

Quoi ?

L'arrivée dans les années 70 des cassettes audio a rendu possible la copie de musiques. La K7 audio s'étant fort démocratisée, une taxe pour copie privée fut créée en 1985. Son objectif était de compenser le manque à gagner, pour les auteurs, artistes, interprètes et producteurs du fait de ces copies. Elle s'appliquait alors aux K7 audio et aux K7 vidéo vierges. Avec le développement d'internet, il a été rendu plus facile d'obtenir des copies de musiques ou de vidéos. La taxe a donc été étendue à tous les supports de stockage numérique que sont les cd ou dvd vierges, clés USB, et autres disques durs multimédia.

Comment ?

Cette taxe est intégrée dans le prix des produits soumis à celle-ci. Ce qui rend leur tarif plus onéreux en France que dans d'autres pays européens où ces taxes sont inexistantes ou plus faibles.

Les conséquences

Pour peu que l'on sache se servir d'internet, il est aujourd'hui très facile d'acheter ces supports de stockage à l'étranger.

DIVX :

Norme de compression de fichier vidéo, permet de mettre plusieurs films sur un seul DVD. Attention, ce format nécessite des lecteurs compatibles forts répandus de nos jours.

MP3 :

Norme de compression de fichier audio, permet de mettre plusieurs albums sur un seul CD. Attention, ce format nécessite des lecteurs compatibles forts répandus de nos jours.

HADOPI, C'EST TROIS ETAPES

Si vous téléchargez et que vous êtes repérés, le mode de sanction d'Hadopi passe par 3 étapes successives, s'il y a récurrence.

1^{ère} étape, le courrier électronique

Vous êtes avertis par courrier électronique comme quoi vous êtes en infraction avec la loi du fait du téléchargement illégal, et donc que vous encourez des sanctions. Les choses peuvent en rester là, si vous décidez de ne plus télécharger. Dans le cas contraire, si vous êtes de nouveau détectés, on passe à la 2^{ème} étape.

2^{ème} étape, le courrier postal

Vous êtes une nouvelle fois détectés, l'avertissement passe cette fois, par un courrier postal en recommandé avec accusé de réception vous rappelant à vos obligations. Une nouvelle fois, les choses peuvent en rester là, si vous décidez de ne plus télécharger. Dans le cas contraire, si vous êtes de nouveau détectés, on passe à la 3^{ème} étape.

3^{ème} étape, la sanction

Si malgré ces deux avertissements, vous continuez et que vous vous faites une nouvelle fois prendre en flagrant délit, vous pouvez dans ce cas faire l'objet d'une sanction. Elle se cristallise par une coupure pure et simple de votre connexion internet pendant une durée déterminée pouvant aller jusqu'à une année. Durant cette période, vous ne pourrez résilier votre abonnement, ni contracter un autre abonnement auprès d'un autre fournisseur d'accès. Vous devrez aussi vous acquitter du montant de votre abonnement.

LA COUPURE INTERNET POSSIBLE MAIS PEU PROBABLE

Sachez que lorsque vous êtes pris en flagrant délit, même si vous êtes répertoriés, vous retombez dans l'anonymat des échanges qui se font. En clair, cela veut dire que la probabilité d'être pris est la même que si vous n'aviez jamais été pris : vous ne faites l'objet d'aucune

TELECHARGEMENT

Le téléchargement consiste à enregistrer sur votre PC des fichiers que vous trouvez sur Internet.

STREAMING

Le streaming consiste à écouter de la musique ou la vidéo diffusée depuis Internet sans enregistrer la musique ou la vidéo sur votre PC.

Lorsque vous visualisez des vidéos sur Youtube ou encore Dailymotion, vous la regardez en streaming.

surveillance particulière même après avoir été détecté. De ce fait, la probabilité d'être détecté une première fois, puis une deuxième fois est plus faible que celle d'être pris une première fois, elle devient encore plus faible si on prend en compte les trois étapes. La probabilité est minime, mais elle existe. C'est ce qu'on appelle la loterie.

**SI VOUS ETES PRIS EN FLAGRANT DELIT DE
TELECHARGEMENT ILLÉGAL, INUTILE DE VOUS INQUIETER.**

J'AI REÇU UN COURRIER HADOPI, POURTANT JE NE TELECHARGE PAS

Oui, ça peut arriver. Votre fournisseur d'accès internet (FAI) fournit, de manière générale, ce qu'on appelle une box qui vous offre toute une panoplie de services, parmi lesquels la connexion réseau sans fil (le WIFI). Par cette connexion, si celle-ci n'est pas sécurisée, n'importe qui peut se connecter à votre box et du coup disposer de votre accès internet. Il peut alors utiliser votre connexion à votre insu et faire du téléchargement illégal. Le problème est que s'il y a détection par Hadopi, c'est votre box qui sera identifiée, et donc vous qui serez sanctionnés. **A vous de montrer votre bonne foi, la présomption d'innocence disparaît, puisque vous devez faire la preuve de votre innocence.**

QUE FAIRE ALORS ?

Solution numéro 1

Sécuriser votre réseau WIFI par un mot de passe (qu'on appelle aussi clé). Préférez une sécurisation WPA à une sécurisation WEP. En effet, il est toujours possible d'infiltrer un réseau sécurisé, cependant il est plus simple de casser un réseau en WEP qu'un réseau en WPA.

Solution numéro 2

Si vous souhaitez télécharger, la solution pour éviter d'être détecté est de passer par des réseaux privés virtuels (VPN : Virtual Private Network). Cette solution vous permet de continuer à télécharger en p2p sans risque d'être détecté. Cependant, même si cette solution est abordable elle reste payante.

WIFI

Réseau sans fil.

WEP

Wired Equivalent
Privacy

Bien que ce ne soit pas à la portée de tout le monde, il est aujourd'hui facile de s'introduire dans un réseau protégé par ce type de clé.

WPA

Wi-Fi Protected
Access

Plus difficile à pirater, un réseau protégé par une clé WPA est une meilleure solution que le WEP.

Solution numéro 3, l'offre légale

Il existe aujourd'hui des plateformes de streaming pour la musique, entre autres Deezer, qui permet l'écoute gratuite de musiques tirées d'un catalogue très fourni. Cette offre gratuite est financée par la publicité. Deezer propose aussi un abonnement à un tarif très abordable qui vous permet alors d'écouter la musique sur des médias autres que le PC tel que votre téléphone mobile.

Pour la vidéo, l'offre légale se met en place timidement. Orange propose des forfaits ADSL incluant un accès à un catalogue limité de films sans supplément de prix. Pour ce qui est du cinéma récent, l'offre reste trop chère pour attirer le chaland.

Attention toutefois, ces plateformes de streaming ont signé des accords de diffusion qui restent fragiles. En effet, les majors exigent parfois un mode diffusion de plus en plus contraignant. Deezer a récemment restreint l'accès gratuit à 5 heures d'écoute par mois pour satisfaire à ces contraintes. Cette restriction a été jugée encore insuffisante par Pascal Nègre (Universal 40% du marché du disque en France), et a menacé de rompre l'accord de diffusion qu'il a avec Deezer. [Voir article du monde du 13 juin 2011](#). Même si Deezer ne travaille pas uniquement avec Universal, cela reste un obstacle de poids pour le développement de Deezer.

Solution numéro 4, mais c'est à vos risques et périls

Cette solution consiste à ne plus passer par le réseau P2P (seul type de réseau surveillé par Hadopi), mais par des plateformes de stockage de fichier pour ceux qui veulent télécharger ou par des plateformes de streaming pour ceux qui veulent juste écouter ou regarder une vidéo. Le seul levier que les autorités ont, est le bannissement de ces plateformes, choses quasi irréalisables. Un petit bémol tout de même, le temps de visualisation est souvent limitée à durée inférieure à 90 min. Admettez que pour une vidéo de 90 min, c'est limite. Là aussi, il existe des techniques de contournement.

TELECHARGEMENT

Le téléchargement consiste à enregistrer sur votre PC des fichiers que vous trouvez sur Internet.

STREAMING

Le streaming consiste à écouter de la musique ou la vidéo diffusée depuis Internet sans enregistrer la musique ou la vidéo sur votre PC.

Lorsque vous visualisez des vidéos sur Youtube ou encore Dailymotion, vous la regardez en streaming.

POUR TERMINER

Aujourd'hui, l'état met en place une surveillance d'un type de réseau, c'est une première porte ouverte qui pourrait en ouvrir d'autres. L'avenir nous le dira, mais restez bien attentif à cela. Je vous conseille de lire 1984 un roman publié en 1949 de George Orwell. Ce roman a été adapté au cinéma dans un film du même nom de Michael Radford. Roman ou film d'anticipation, il vous montrera de quoi peut être faite une société contrôlée.

CONCLUSION

J'espère vous avoir aidé à comprendre ce qu'était Hadopi, ce qu'il peut vous en coûter, mais aussi qu'il est facile de passer au travers des mailles du filet.

1984

Roman de George Orwell publié en 1949, et adapté au cinéma par Michael Radford, duquel a été tirée la photo de la couverture.

L'AUTEUR

Ingénieur de formation, et passionné par les sciences, j'ai commencé à m'intéresser à l'informatique en 1984. Mon leitmotiv est simple : EFFICACITE. Comment ? En ne se concentrant que ce que sur ce qui est utile. Le reste n'est qu'artifice.



Licence
Creative Commons
Paternité
Pas d'Utilisation
Commerciale
Pas de Modification
3.0 non transcrit).